

**ÉPOUX ou PÈRE**

Prénoms Laurent, François, Fernand

Nom<sup>(1)</sup> LE BLUS(1<sup>re</sup> partie)2<sup>nde</sup> partie

) (1)

Née le 10 Novembre 1984  
 à 14 heures 20  
 à Gif-sur-Seine (Val-de-Marne)

de<sup>(2)</sup> Gérard Désiré Raymond LE BLUS  
 et de<sup>(2)</sup> Laure Andréa Josiane MORELLI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1759

le<sup>(3)</sup> 18 Octobre 2013.Mentions marginales<sup>(4)</sup>

Mariage célébré à

le

à

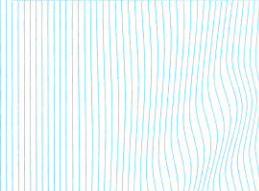
heures

Les futurs époux ont déclaré<sup>(5)</sup>

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

le

 L'officier de l'état civil  
 Sceau<sup>(3)</sup>


(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du.... »  
 (2) Prénoms et nom du père et de la mère.

(3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(4) Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le....par Me..., notaire à »

**ÉPOUSE ou MÈRE**

Prénoms Laura, Yvonne, Claire

Nom<sup>(1)</sup> LEVENT(1<sup>re</sup> partie)2<sup>nde</sup> partie

) (1)

Née le 11 août 1984  
 à 09 heures 35  
 à Crèteil, Val de Marne

de<sup>(2)</sup> Gérard, Denis LEVENT  
 et de<sup>(2)</sup> Sylvie, Corinne, Dolorès THIBAULT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1482

le<sup>(3)</sup> 07 OCT. 2013Mentions marginales<sup>(4)</sup>
 L'officier de l'état civil  
 Sceau<sup>(3)</sup>


## Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

## Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

<sup>(1)</sup> Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

12

## PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 3789

Le 25 septembre 2013

à 13 heures 03

est né(e) <sup>(1)</sup> Léon, Gérard, Raphaël  
LE BLUS suivant déclaration  
conjointe du 26 septembre 2013

(1<sup>re</sup> partie) \_\_\_\_\_ (2<sup>de</sup> partie) \_\_\_\_\_ <sup>(1)</sup>

du sexe masculin

à Corbeil-Essonnes  
(Essonne)

(2)

reconnu(e) <sup>(3)</sup> le 24 septembre 2013  
à la mairie de Épinay-sur-Oise  
(Essonne)  
par les parents

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales <sup>(4)</sup>

4 octobre 2013



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales <sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

<sup>(1)</sup> Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

<sup>(2)</sup> Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénom, nom) née le... à... »

<sup>(3)</sup> Préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

<sup>(4)</sup> Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

13